

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Maintenance of Non-Prop NRTSD Sys	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-11JS23/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-11JS23	Date 2012-08-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$V-051-24628	
File No. - N° de dossier 051sv.W8474-11JS23	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: John Caldwell	Buyer Id - Id de l'acheteur 051sv
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1373 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein - Voir ci-dessous	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE : Capacité de détection de navires en temps quasi réel (DNTQR) - Entretien non exclusif

Les modifications indiquées ci-dessous sont apportées à la demande de propositions (DP) en objet. Ces modifications comprennent les éléments suivants :

- la publication des questions posées par les soumissionnaires et les réponses à ces questions;
- les modifications à la DP.

1.0 Questions et réponses

Question 6 : L'Énoncé des travaux exige que les techniciens en télécommunications possèdent tous un nombre d'années d'expérience précis dans l'utilisation de l'équipement d'essai standard. L'utilisation de l'équipement d'essai standard est souvent liée à la prestation des services d'entretien et on n'effectue pas un suivi précis de la période d'utilisation. Par conséquent, il n'est pas facile de démontrer les années d'expérience dans l'utilisation de cet équipement. Est-ce que cette exigence peut être modifiée pour mieux refléter la nature de l'utilisation de l'équipement d'essai standard dans la prestation de services d'entretien?

Réponse 6 : L'annexe A, Énoncé des travaux, est modifié aux présentes.

2.0 MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

2.1 **RENOI :** l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.1 - Technicien en télécommunication principal - Qualification

SUPPRIMER : l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.1, au complet.

INSÉRER : l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.1, suivant:

“3.4.2.1 Technicien en télécommunication principal - Qualification

Le technicien en télécommunication principal doit avoir toutes les qualifications suivantes :

1. il doit posséder un diplôme ou un certificat de technologue ou de technicien en communication ou en électronique d'un programme de trois à quatre ans d'une école d'électronique, d'un collège communautaire ou d'une école de communications militaires; ou
il doit avoir au minimum sept (7) ans d'expérience pertinente acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission) en maintenance d'équipement de télécommunication.
2. Il doit posséder au minimum sept (7) ans d'expérience pertinente combinée, acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission), en procédures de maintenance prévue et corrective, soit les diagnostics, la localisation des défaillances et la réparation d'équipement électronique dans au moins deux (2) des domaines suivants (points i, ii, iii et iv ci-dessous):
 - i. matériel et équipement périphérique d'ordinateur et de serveur;
 - ii. équipement de suivi de satellite;
 - iii. équipement d'essai intégré automatisé; ou,
 - iv. systèmes de réception de radiofréquences.

3. Il doit posséder au minimum sept (7) ans d'expérience pertinente combinée, acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission), en spécification d'équipement d'essai mécanique et électronique requis aux fins de vérification, d'adaptation, d'inspection, de calibration, de réparation et d'utilisation d'équipement mécanique et électronique très sophistiqué et spécialisé.

et,

4. Il doit posséder une expérience pertinence du dépannage par le biais de l'équipement d'essai électronique. Le technicien principal en télécommunications doit pouvoir démontrer au moins deux cas d'expérience pertinente du dépannage touchant l'utilisation d'au moins deux des types d'équipement d'essai standard suivant au cours des trois (3) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission):
- i. analyseurs de spectres;
 - ii. générateurs de signaux;
 - iii. oscilloscopes; ou,
 - iv. autres équipements d'essai habituellement utilisés dans les installations électroniques.

Le dépannage est défini comme étant une série de mesures prévues visant à localiser et à corriger des défaillances dans un système électronique ou mécanique.

L'expérience du dépannage doit être démontrée en détaillant tous les éléments suivants pour chaque cas d'enquête de dépannage :

- la déficience de l'équipement ou du système qui a été examinée par le biais de l'équipement d'essai ciblé, (analyseur de spectre, générateur de signaux, oscilloscope, ou autres équipements de test);
- le rendement escompté de l'équipement ou du système et le rendement réel qui a entraîné l'enquête de dépannage;
- l'identification de l'équipement d'essai utilisé : le type, le fabricant et le modèle (si connu);
- les techniques et les considérations de calibration de l'équipement d'essai;
- les considérations et les techniques d'utilisation de l'équipement d'essai (réglage de la fréquence, gain, bande passante, vitesse de balayage, etc.);
- les signaux observés (domaine temporel ou domaine fréquentiel);
- la confirmation des résultats avec les autres instruments ou équipements d'essais.

2.2 **RENOI :** l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.2 - Technicien en télécommunication intermédiaire - Qualification

SUPPRIMER : l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.2, au complet.

INSÉRER : l'annexe A, - Énoncé des travaux, Section 3.4.2.2, suivant:

“3.4.2.2 Technicien en télécommunication intermédiaire - Qualification

Le technicien en télécommunication intermédiaire doit avoir toutes les qualifications suivantes :

1. il doit posséder un diplôme ou un certificat de technologue ou de technicien en communication ou en électronique d'un programme de trois à quatre ans d'une école d'électronique, d'un collège communautaire ou d'une école de communications militaires; ou
il doit avoir au minimum quatre (4) ans d'expérience pertinente acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission) en maintenance d'équipement de télécommunication;
2. il doit posséder au minimum quatre (4) ans d'expérience pertinente combinée, acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission), en procédures de Maintenance Prévue et Corrective, soit les diagnostics, la localisation des défaillances et la réparation d'équipement électronique dans un des domaines suivants (points i, ii, iii et iv ci-dessous):
 - i. matériel et équipement périphérique d'ordinateur et de serveur;
 - ii. équipement de suivi de satellite;
 - iii. équipement d'essai intégré automatisé; ou,
 - iv. systèmes de réception de radiofréquences.
3. Il doit posséder au minimum quatre (4) ans d'expérience Pertinente combinée, acquise au cours des dix (10) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission), en spécification d'équipement d'essai mécanique et électronique requis aux fins de vérification, d'adaptation, d'inspection, de calibration, de réparation et d'utilisation d'équipement mécanique et électronique très sophistiqué et spécialisé.

et,

4. Il doit posséder une expérience pertinence du dépannage par le biais de l'équipement d'essai électronique. Le technicien intermédiaire en télécommunications doit pouvoir démontrer au moins un cas d'expérience pertinente du dépannage touchant l'utilisation d'au moins un des types d'équipement d'essai standard suivant au cours des trois (3) dernières années (à partir de la date de clôture de la demande de soumission):
 - i. analyseurs de spectres;
 - ii. générateurs de signaux;
 - iii. oscilloscopes; ou,
 - iv. autres équipements d'essai habituellement utilisés dans les installations électroniques.

Le dépannage est défini comme étant une série de mesures prévues visant à localiser et à corriger des défaillances dans un système électronique ou mécanique.

L'expérience du dépannage doit être démontrée en détaillant tous les éléments suivants pour chaque cas d'enquête de dépannage :

- la déficience de l'équipement ou du système qui a été examinée à par le biais de l'équipement d'essai ciblé, (analyseur de spectre, générateur de signaux, oscilloscope, ou autres équipements de test);
- le rendement escompté de l'équipement ou du système et le rendement réel qui a entraîné l'enquête de dépannage;
- l'identification de l'équipement d'essai utilisé : le type, le fabricant et le modèle (si connu);
- les techniques et les considérations de calibration de l'équipement d'essai;
- les considérations et les techniques d'utilisation de l'équipement d'essai (réglage de la fréquence, gain, bande passante, vitesse de balayage, etc.);
- les signaux observés (domaine temporel ou domaine fréquentiel);
- la confirmation des résultats avec les autres instruments ou équipements d'essais.

**LES AUTRES MODALITÉS, CONDITIONS ET ÉLÉMENTS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS
DEMEURENT TOUS INCHANGÉS**